

Recommandation 1852 (2008)¹

Migrations et mobilité dans la région euro-asiatique – Perspectives

Assemblée parlementaire

1. L'Assemblée parlementaire se réfère à sa [Résolution 1639 \(2008\)](#) intitulée «Migrations et mobilité dans la région euro-asiatique – Perspectives».
2. Dans ce contexte, l'Assemblée recommande au Comité des Ministres d'inviter le Comité européen sur les migrations (CDMG) à renforcer la coopération régionale et bilatérale en Europe orientale et dans la région euroasiatique en prodiguant conseils et assistance:
 - 2.1. sur l'élaboration de mécanismes destinés à l'échange régulier d'informations, à la formation dans les domaines de la réforme institutionnelle et de la coopération interministérielle, et à la mise en place, à titre expérimental, d'un réseau de correspondants pour les questions de migration (pays non membres de l'Union européenne) afin de collecter des informations statistiques et analytiques sur les tendances migratoires dans la région;
 - 2.2. sur le renforcement du rôle des services publics de l'emploi dans la gestion des migrations de courte durée et dans la protection des droits des migrants, y compris à l'égard des trafiquants et des passeurs;
 - 2.3. sur l'amélioration de l'intégration des personnes déplacées à l'intérieur du pays, qu'elles demeurent dans leur société d'accueil ou qu'elles retournent dans leur société d'origine;
 - 2.4. sur le développement des liens entre les diasporas et les pays d'origine, y compris par une amélioration de la contribution des migrants au développement de ces pays;
 - 2.5. sur les incidences de l'émigration des femmes et des jeunes travailleurs sur la cohésion sociale dans les pays d'origine;
 - 2.6. sur la mise en œuvre de la Convention européenne relative au statut juridique du travailleur migrant (STE no 93).

1. *Texte adopté par la Commission permanente*, agissant au nom de l'Assemblée, le 28 novembre 2008 (voir [Doc. 11747](#), rapport de la commission des migrations, des réfugiés et de la population, rapporteur: M. Iwiński).

